



3^e COLLOQUE RSE DU SNITEM

Une mobilisation collective pour une santé plus durable

Le 3 avril, l'Orangerie d'Auteuil, à Paris, a accueilli le 3^e colloque du Snitem consacré à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

La journée a été rythmée par des tables rondes et témoignages illustrant la **dynamique collective à l'œuvre pour une santé respectueuse des personnes et de l'environnement.**

Fabricants, sous-traitants, professionnels de santé, représentants des pouvoirs publics et partenaires se sont réunis le 3 avril pour débattre des défis à venir et explorer des solutions concrètes en faveur d'un secteur plus durable. Avec un objectif commun : passer « du dialogue aux actions ». Laurence Comte-Arassus, présidente du Snitem, a constaté une participation « en hausse d'un tiers par rapport à l'an dernier » pour la 3^e édition de ce colloque RSE, preuve que ce sujet « est désormais au cœur des enjeux de l'industrie du dispositif médical ». D'ailleurs, « près de 80 % des entreprises du secteur ont déjà enclenché une stratégie » en ce domaine, un signal fort dans un contexte d'incertitude à l'échelle internationale et de fortes contraintes économiques et réglementaires. Elle a également rappelé l'engagement du Snitem à travers la création d'un groupe de travail dédié, l'élaboration de la « charte RSE des entreprises du Snitem », la publication de guides pratiques, le lancement d'un « baromètre annuel des pratiques RSE de la filière du dispositif médical » ou encore, la cocréation de l'Index DM Durable (lire encadré page 7). Un outil « simple, opérationnel et attendu » a reconnu le ministre de la Santé et de l'Accès aux soins, Yannick Neuder, présent lors du colloque.

AGIR SUR TOUTE LA CHAÎNE DE VALEUR DU DM

« Cet index permettra aux établissements de santé, en un seul regard, de prendre en compte les critères RSE dans leurs décisions d'achat », a-t-il pointé. Affirmant suivre avec attention son déploiement, il s'est engagé à en faire la promotion auprès de ses homologues européens. Il a également salué la mobilisation croissante du secteur, tout en appelant à « renforcer le décloisonnement entre industriels, établissements, professionnels de santé et pouvoirs publics »

pour « agir sur toute la chaîne de valeur du DM : production, transport, matières premières... ». De fait, l'objectif de la feuille de route relative à la planification écologique du système de santé est de « baisser de 5 % par an les émissions du secteur sanitaire et médico-social d'ici à 2050 », sachant que « le secteur de la santé représente 8 % des émissions nationales de gaz à effet de serre, soit près de 50 millions de tonnes d'équivalent CO₂ ». Pour y parvenir, le ministre a défendu une approche pragmatique, évoquant préférer « réagir aux propositions du secteur plutôt que d'imposer des normes inapplicables », et estimé

« essentiel » que « les ministres de la Santé européens portent ensemble les enjeux de souveraineté sanitaire, de responsabilité environnementale et, surtout, qu'ils le fassent sans naïveté vis-à-vis d'un certain nombre de grandes puissances ».

L'INTÉGRATION DE LA RSE AU SEIN DE LA FILIÈRE EN CHIFFRES

78 % des entreprises du secteur déclarent avoir une **stratégie RSE déployée** (x 2 versus 2023).

30 % disposent d'une **équipe dédiée à la RSE** (x 2 versus 2023).

41 % ont réalisé un **bilan carbone complet** (versus 25 % en 2023).

Source : 2^e édition du « Baromètre RSE ».

INDEX DM DURABLE : UN OUTIL POUR DES ACHATS PLUS RESPONSABLES

Le Snitem et le Comité pour le développement durable en santé (C2DS) ont présenté, le 3 avril, l'Index DM Durable. Fruit d'un travail collaboratif entre experts du développement durable, acheteurs et industriels, cet outil inédit de notation environnementale et sociale des dispositifs médicaux vise à guider les acheteurs publics et privés vers des choix plus durables, en évaluant chaque produit selon six vulnérabilités clés : émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau, gestion des déchets, conditions de travail, toxicité, inclusion et diversité. Élaboré dans le respect d'une « Afnor Spécification », qui garantit la robustesse du référentiel et le consensus tout au long des travaux, l'index permet une notation à la fois globale et détaillée, conforme, entre autres, aux exigences de la loi Climat et Résilience. La méthodologie a été publiée le 16 juin dernier et est accessible gratuitement sur le site de l'Afnor (<https://www.boutique.afnor.org/fr-fr/norme/afnor-spec-2313/index-dm-durable-methodologie-de-calcul-de-criteres-environnementaux-et-soc/fa208817/445979>).



Un outil automatisé destiné à faciliter le remplissage des données et le calcul des scores par les fabricants est en ligne sur le site du Snitem (<https://www.snitem.fr/actualites-et-evenements/actualites-du-dm-et-de-la-sante/index-dm-durable/>).

DÉCRET SUR LA REMISE EN BON ÉTAT D'USAGE

La question de la réutilisation des DM a également été évoquée. Le ministre s'y est montré favorable, pourvu que « les exigences de sécurité, de traçabilité et de santé publique » soient respectées. Il a, sur ce point, rappelé que « le décret sur la remise en bon état d'usage des dispositifs médicaux individuels a été publié le 19 mars dernier », tout en reconnaissant que « de nombreux textes d'application restent à venir. Il faudra avancer sans précipitation ». La difficulté d'application de ce texte « est qu'il permet à l'opérateur de remise en bon état d'usage d'allonger la durée de vie initialement prévue par le fabricant », a expliqué Cécile Vaugelade, directrice des affaires technico-réglementaires du Snitem. Il s'agit là, selon nous, d'une remise à neuf au titre du règlement européen sur les DM, ce qui implique que l'opérateur devienne fabricant et obtienne un nouveau marquage CE ». Ce que ne précise pas le décret actuellement et pose donc des problèmes en termes de responsabilité des acteurs et de matériovigilance. « En l'état actuel, le DM remis en bon état d'usage reste la responsabilité du fabricant d'origine, à qui incombe notamment la surveillance post-commercialisation », a-t-elle relevé. La mesure, pour l'instant, n'est pas encore entrée en vigueur. « Nous attendons la publication par arrêté de la liste des produits éligibles ainsi que des conditions dans lesquelles les opérateurs de remise en état d'usage opéreront » et « poursuivons nos discussions avec les autorités sur le sujet majeur de la responsabilité des acteurs », a-t-elle conclu.



POUR ALLER PLUS LOIN

Pour aller plus loin, le podcast du *Snitem Info* vous emmène à la rencontre de Jérôme Martinache, directeur des affaires médicales, des affaires publiques et de la communication chez Hartmann France. Une triple casquette qui l'a amené à prendre en charge la coordination du comité RSE de son entreprise. Bonne écoute ! <https://www.snitem.fr/actualites-et-evenements/actualites-du-dm-et-de-la-sante/le-podcast-du-snitem-info-238/>



Les replays sont disponibles !

Les vidéos et présentations de la journée sont disponibles sur le site du Snitem. Vous retrouverez, en prime, un point sur la feuille de route « Décarbonation du DM » en cours d'élaboration ainsi que les résultats complets du baromètre RSE 2024-2025. Une série de bonnes pratiques et solutions concrètes sont également proposées pour, dans les établissements de soins, « accélérer le déploiement de solutions durables en santé », limiter le gaspillage des DM ou encore améliorer les conditions de travail des soignants... mais aussi, dans les entreprises, optimiser la consommation énergétique des outils de production, favoriser l'inclusion et intégrer le développement durable dans les stratégies. Rendez-vous le 2 avril 2026 pour la 4^e édition ! <https://www.snitem.fr/actualites-et-evenements/evenements-du-dm/colloque-rse-dm-et-rs-du-dialogue-aux-actions/>

